



## GAZETTE N°34



Photo de Mme DENIS MC

Chères Varennaises, Chers Varennais,

Dans quelques jours, le printemps sera de retour avec le souhait de retrouver toutes les activités librement et que la COVID soit derrière nous.

Si les instructions préfectorales nous le permettent, nous envisageons de programmer le repas communal ainsi que le repas du 14 juillet. Si cela se révélait impossible, avec la commission cérémonies et fêtes, nous envisagerons autre chose que nous ferons valider par le conseil municipal.

Vos divers dons pour venir au secours du peuple Ukrainien ont été triés et acheminés via l'association « Protection Civile ». Nous remercions en particulier les bénévoles qui ont participé au tri et à la collecte, Mesdames Noëlle NOLLE, Geneviève MONNOT, Monsieur Jurgen VAN CAUWENBERGH.

Si vous souhaitez accueillir des femmes avec enfants dans votre maison, venez-vous inscrire en mairie. Nous transmettrons les informations à la préfecture.

Nous vous remercions pour les signalements que vous nous transmettez, cela nous aide beaucoup et nous permet d'intervenir le mieux possible.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021**

## **FORET COMMUNALE : INSCRIPTION A L'ÉTAT D'ASSIETTE 2022**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

### **PREMIÈREMENT,**

**SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

#### **Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
9.2	7.22	IRR
12	7.32	IRR
13.2	4.88	IRR

#### **Parcelles dont le passage est reporté**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
6	9.26	IRR	2023	Gros effort
7	8.81	IRR	2023	de mobilisation de la
8	10.33	IRR	2023	commune sur l'EA
11.1	5.73	IRR	2023	précédent. Nécessité
28	6.62	IRR	2023	pour la commune de
34.2	7.38	IRR	2023	ralentir le prélèvement
35.2	5.54	IRR	2023	sur 2022

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **TRAVAUX SYLVICOLES 2022**

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis suivants relatifs aux travaux sylvicoles suivants :

- Cloisonnement d'exploitation (ouverture mécanisé) dans la parcelle 9.2

Devis ONF : 557.43 € HT

Devis entreprise MATHIEU Éric : 528.00 € HT

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter les devis de l'entreprise MATHIEU Éric 52400 SOYERS pour un montant de 528.00 € HT pour les travaux ci-dessus

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE 30 RUE VARANDELLE : TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le devis de mise aux normes du réseau d'eaux usées de la maison communale située 30 rue Varandelle de l'entreprise CASTELLANI 52600 CHALINDREY pour un montant de 8 779.68 € HT, soit 10 535.62 € TTC

- d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **MAISON FORESTIÈRE : MODIFICATION DES TRAVAUX**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retirer la délibération n° 2021-47 relative au changement de chaudière de la Maison Forestière

- de demander des devis pour la pose d'un chauffe-eau électrique et les modifications de raccordement de la chaudière bois, afin de la remettre en location dès que possible

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 2 PLACE DE L'ÉGLISE 1ER ÉTAGE**

Mme le Maire informe l'assemblée que le locataire de l'appartement communal sis 2 Place de l'Église 1<sup>er</sup> étage a donné son préavis et quitte les lieux au 31/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De fixer, pour la location de l'appartement sis 2 Place de l'Église 1er étage, le loyer à 330 €, les charges des parties communes sont en suppléments et une caution d'un mois est demandée

- de donner délégation au Maire pour choisir les locataires qui postuleront pour louer cet appartement communal.

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°4**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses

Compte 165 + 330.00

Compte 2188 - 330.00

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE 2019 : REFACTURATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de refacturer à la Communauté de communes des Savoir Faire les frais de fonctionnement des écoles de Varennes sur Amance de l'année 2021 pour la somme de 2 006.81 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ADHÉSION A LA MISSION "RGPD" DÉPLOYÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. déployée par le CDG52 pour le compte des collectivités du département,

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG52, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN AGGLOMÉRATION DE LA COMMUNE DE VARENNES SUR AMANCE : POINT SUR LES COMPTAGES EFFECTUÉS**

M. Emmanuel GRASPERGE relate la réunion avec M. LESEUR, technicien du Bureau d'études du Service Voirie et Aménagement du Territoire du Conseil Départemental de la Haute Marne.

Les comptages effectués dans la rue de la Louvière et dans la rue Varandelle relèvent peu d'excès de vitesse des véhicules circulants sur ces axes (environ 3%) et celui effectué Place de l'Eglise relève encore moins d'excès (à peine 1 %).

Au vu de ces chiffres, des aménagements physiques contraignants ne semblent pas souhaitable au regard des gains de vitesse qu'ils apporteraient et des nuisances qu'ils peuvent engendrer.

Par contre une étude d'aménagement " qualitatif" aux abords de l'école sera prochainement proposée à la commune afin d'améliorer la sécurité.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**

#### **FACTURATION UNIQUE EAU / ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE**

Le Maire informe que suite au transfert de la compétence assainissement à la CCSF, et par souci de rationalisation, il a été mis en place une expérimentation de facturation unique eau/assainissement par convention tripartite.

Ainsi, ces communes facturent les redevances assainissement et modernisation des réseaux pour les administrés de leurs communes et pour le compte de la CCSF.

Cette convention jointe à la présente délibération et de par l'expérimentation présentes plusieurs avantages pour les redevables, à savoir :

Facture unique eau / assainissement

Un seul interlocuteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de facturation unique de l'eau et de l'assainissement avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

- D'approuver les dispositions du projet de convention,

- D'autoriser le Maire à signer et exécuter l'ensemble des pièces relatives à cette décision, et notamment la convention tripartite avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire et la Trésorerie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : RAPPORT DE LA CLECT 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant évaluation des charges transférées en 2021 ci-annexé.

- de NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de DEMANDER une révision libre de son attribution de compensation à compter de 2022 conformément à la proposition de la CLECT dans son rapport du 9 décembre 2021 et de retenir au titre de la compétence « organisation de la mobilité » pour la commune de VARENNES-SUR-AMANCE, un montant de 1 076.00 € (cf. tableau ci-annexé).
- de NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **CHEMIN DE RANDONNÉE GR7 VARENNES-SUR-AMANCE : PROPOSITION DE MODIFICATION DU TRACÉ**

Vu la délibération n° 2021-40 en date du 06 octobre 2021

Considérant que le GR7 passant sur le territoire de Varennes-sur-Amance se dégrade toujours et passe dans une zone hors sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de proposer la modification du tracé du GR7 en le détournant par la RD 14 "Rue de la Louvière", le chemin d'exploitation de Belmont et la route forestière des Œillardards (plan en annexe)
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES PORTES SECTIONNELLES DU BÂTIMENT COMMUNAL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le contrat pro-active Bronze n° OLCH2021/010 de la société ASSA ABLOY Entrance Systems 77127 LIEUSAIN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du contrat avec une redevance annuelle de 289.59 € HT pour la maintenance préventive de 3 portes sectionnelles
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **ÉGLISE : TRAVAUX SUR LA PORTE ET RÉFECTION DE 3 STATUES**

Le Maire informe l'assemblée que la porte de l'église doit être remise en peinture et que l'Association de l'Église de Varennes a sollicité la commune pour la restauration de 3 statues.

Un devis complémentaire doit être demandé pour la restauration de 3 statues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter à une prochaine réunion sa décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **ENTRETIEN VILLAGE : TAILLE DES ARBRES, DES HAIES, DES ROCHES RUE DE LA LOUVIERE ET NETTOYAGE DU CLOCHER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour la taille des arbres pour un montant de 3 071.20 €
- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour la taille des haies du cimetière et de l'étang pour un montant de 1 050.00 €
- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour le défrichage des roches Rue de la Louvière pour un montant de 997.00 €
- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour le nettoyage du clocher de l'église pour un montant de 270.00 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **MARPA : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE DE TYPE MARPA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire relate les dernières visites de MARPA et la réunion avec la MSA

Le Maire expose la proposition de service de la MSA Services pour l'étude d'opportunité pour la création d'une structure de type MARPA sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la proposition de service de la MSA Services pour l'étude d'opportunité pour la création d'une structure de type MARPA sur le territoire de la commune pour un montant global de 15 048 € hors subvention, qui se décompose comme suit :

- Phase préliminaire : 2 648 €
- Mission : 12 400 €

- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions pour cette étude auprès de l'Etat, Conseil Départemental, MSA, ...

- d'autoriser le Maire à signer la proposition de service et tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **TRAVAUX 2021 - 2022 : Points d'avancement**

M. SAUSSOIS Olivier, 1er adjoint au Maire, informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux dans la maison communale sise 30 rue Varandelle. Il devrait se terminer fin mars 2022.

### **DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE LA MAISON FORESTIÈRE SISE 12 CHEMIN DE LA MAGOULÉE**

Vu la délibération n° 2021-31 en date du 03 août 2021

Mme le Maire informe l'assemblée que la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée sera prochainement à nouveau disponible à la location, après la pose d'un chauffe-eau électrique et les modifications au niveau de la chaudière à bois.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide  
- de modifier et de fixer, pour la location de la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée, le loyer à 550.00 €, une caution d'un mois est demandée  
- de donner délégation au Maire pour choisir les locataires qui postuleront pour louer cette maison communale.  
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE LA MAISON SISE 30 RUE VARANDELLE**

Mme le Maire informe l'assemblée que la maison sise 30 rue Varandelle sera prochainement disponible à la location, dès la fin des travaux de réhabilitation.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide  
- de fixer, pour la location de la maison sise 30 rue Varandelle, le loyer à 550.00 €, une caution d'un mois est demandée  
- de donner délégation au Maire pour choisir les locataires qui postuleront pour louer cette maison communale.  
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.  
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022**

### **COMPTE DE GESTION 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 ainsi qu'il suit :

Recettes de fonctionnement	+	385 418.38 €
Dépenses de fonctionnement	-	304 052.51 €
Excédent reporté de 2020 de fonctionnement	+	68 891.35 €
Part affectée à l'investissement	-	7 062.33 €
Excédent 2021 de fonctionnement à reporter	=	+ 143 194.89 €

Recettes d'investissement	+	166 658.85 €
Dépenses d'investissement	-	66 783.89 €
Excédent reporté de 2020 d'investissement	-	46 209.71 €
Excédent 2021 d'investissement	=	+ 53 665.25 €

Excédent global 2021 196 860.14 €  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

Le conseil municipal, après en avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2021, affecte les résultats au budget de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

- excédent de fonctionnement de 150 257.22 €
- excédent d'investissement de 53 665.25 qui sera porté au compte 001
- excédent de fonctionnement capitalisé de 7 062.33 € qui sera porté au compte 1068
- excédent de fonctionnement de 143 194.89 € qui sera porté au compte 002

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes directes locales 2021 pour l'année 2022. Ils sont fixés ainsi qu'ils suivent :

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière sur le bâti	264 900	32.19	85 271
Taxe foncière sur le non bâti	43 600	17.54	7 647

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	405 252.24 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	405 252.24 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	226 889.20 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	226 889.20 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022

- Association des Donneurs de sang de Bourbonne les Bains 100 €

Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 1

- Coopérative scolaire de Varennes sur Amance 200 €

Vote : à l'unanimité

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **BÂTIMENT COMMUNAL RUE DE LA GENDARMERIE : MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE, DES RADIATEURS ET DES PORTES SECTIONNELLES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise VACHER 52500 FAYL-BILLOT pour les travaux de mise en conformité de l'électricité, des radiateurs du bâtiment communal situé 2 rue de la Gendarmerie 52400 Varennes-sur-Amance pour un montant de 2 033.90 € HT

- de retenir le devis de l'entreprise ASSA ABLOY 77127 LIEUSAIN pour les travaux de mise en conformité des 3 portes sectionnelles du bâtiment communal situé 2 rue de la Gendarmerie 52400 Varennes-sur-Amance pour un montant de 15 763.00 € HT

- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (Fonds des Travaux Structurants) (20 %), du Conseil Département (FAL) (10%) pour l'ensemble des travaux de mise en conformité de l'électricité, des radiateurs et des portes sectionnelles du bâtiment communal situé 2 rue de la Gendarmerie 52400 Varennes-sur-Amance qui s'élève à 17 796.90 € HT

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **BAIL DE LOCATION AVEC MADAME COOTS OPHÉLIE : DEMANDE DE PROLONGATION DE L'EXONÉRATION DU LOYER**

Vu le bail de location entre la commune de Varennes sur Amance et Madame COOTS Ophélie concernant la salle du rez-de-chaussée du 19 Place de l'Eglise 52400 Varennes sur Amance (entre le cabinet médical et la bibliothèque)

Vu la délibération n° 2020-52 en date du 08 septembre 2020

Vu la délibération n° 2021-08 en date du 16 février 2021

Considérant la demande de prolongation de l'exonération du loyer pour une année supplémentaire de la part de Madame COOTS Ophélie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de prolongation de l'exonération du loyer pour une année supplémentaire de Madame COOTS Ophélie.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 3)

## **EAU POTABLE : RÈGLEMENT DU SERVICE**

Le Maire expose le projet de règlement du service d'eau potable de la commune de Varennes-sur-Amance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le règlement du service d'eau potable de la commune de Varennes-sur-Amance ci-annexé

- demande au Maire de le faire appliquer

- autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **TARIF GAZ : MODIFICATION SUITE AUX HAUSSES DES TARIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer à 2.40 €/m<sup>3</sup> pour la refacturation du gaz pour les logements communaux, les deux salles des fêtes et tout autre bâtiment ou salle

- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **MODIFICATION DU TARIF DE FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX, LES DEUX SALLES DES FÊTES ET TOUT AUTRE BÂTIMENT OU SALLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer à 0.25 € / kWh pour la refacturation de l'électricité pour les logements communaux, les deux salles des fêtes et tout autre bâtiment ou salle

- d'habiliter le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

## **BROYAGE DE BRANCHAGE SUITE A LA SUPPRESSION DE LA DÉCHETTERIE MOBILE**

Le Maire informe l'assemblée que la déchetterie mobile est définitivement fermée et que quelques alternatives sont en réflexion.

A ce jour, la commune a obtenu le passage de Mme HUMBERT de Isches (88), récupérateur d'objets métalliques, en porte à porte le 29 avril et le 29 septembre 2022

Elle soumet la proposition de faire effectuer du broyage de branchage avec l'association DEFIS.

Le conseil municipal demande qu'un essai soit proposé aux habitants de Varennes-sur-Amance uniquement pour du broyage de branchage 2 fois (printemps et automne) et sur inscription.  
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE LA CANALISATION TRAVERSANT LA PARCELLE AB 371**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise ROYER Frédéric 52400 CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES pour les travaux de mise en conformité de la canalisation traversant la parcelle AB 371 pour un montant de 4 587.23 € HT soit 5 504.68 € TTC  
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **PARCELLES ZD55 ZD56 ET ZD57 : BAIL DE LOCATION**

Mme MAURON Sandra concernée sort de la salle

Vu la délibération n° 2022-08 en date du 01 février 2022

Considérant que l'ancien locataire a remis en état les parcelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de louer à l'amiable, aux conditions définies dans le bail, à compter du 1er avril 2022 pour une période de neuf années entières et consécutives, du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2031 à Mme MAURON Sandra 52400 Varennes-sur-Amance les parcelles suivantes :

- ZD 55 contenance 05 a 70 ca

- ZD 56 contenance 12 a 80 ca

- ZD 57 contenance 06 a 80 ca

- de fixer le loyer à 45.00 € indexé sur le dernier indice national des fermages

- d'autoriser le Maire à signer le bail de location et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **SDED 52 : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA CCPM AU SDED 52 ET MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse du 23 novembre 2021 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le transfert, à cette même date, de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Etudes de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) du 19 octobre 2021 acceptant le retrait de la CCPM en date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération du SDED 52 du 9 décembre 2021 acceptant l'adhésion de la CCPM au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant acte du transfert à la même date de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant que suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité de la CCPM au sein du comité syndical,

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable

- à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Et prend acte que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **BAIL DE CHASSES : RENOUVELLEMENT**

M. SAUSSOIS Olivier concerné sort de la salle

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de renouveler la location de droit de chasse en forêt communale, le bail arrivant à échéance le 31 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de louer à l'amiable le bail de chasse à l'Association des Chasseurs de Varennes-sur-Amance, représentée par M. LAMIRAL Jean-Pierre, sise 17 rue du Viau 52400 VARENNES SUR AMANCE, les bois de la forêt communale, pour une durée de six ans, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2028, au prix indexé de 2 830.00 € la première année

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les clauses générales, ainsi que les clauses particulières qui restent inchangées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail, ainsi que toutes les pièces qui seraient utiles à ce dossier.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

### **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES PEC ET LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI CIE SUR 6 MOIS**

Mme le Maire informe l'assemblée du prochain recrutement d'un saisonnier pour la saison estivale, pour compléter l'agent communal déjà en place.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un PEC pour les publics résidant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les fonctions d'adjoint technique à **temps partiel** à raison d'un maximum de 20 heures / semaine pour une durée de 6 mois avec une aide accordée de 50 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu la Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté n° 2021-23 du 29 janvier 2021 de la Préfecture de la Région Grand Est,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
  - d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE DES COLLECTIVITÉS EN HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion service d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques déployée par le CDG52 pour le compte des collectivités du département,
  - d'accepter la proposition d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) par le Centre de Gestion de la Haute-Marne qui s'élève à un coût maximum de 1 125.00 €
  - d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à ce dossier
- A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 3)

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABRÉGÉE AU 1er JANVIER 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Le Maire,

CONSIDERANT que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.
- Cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune de Varennes-sur-Amance actuellement en nomenclature M14.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- autorise l'option pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée du budget principal de la commune Varennes-sur-Amance à compter du 1er janvier 2023
- A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**BAIL DE LOCATION DE MME MAURON SANDRA CONCERNANT LA PARCELLE AB371**

Mme MAURON Sandra concernée sort de la salle

Vu la délibération n° 2018-75 en date du 27/11/2018

Vu le bail de location du 04 décembre 2018 entre la Commune de Varennes-sur-Amance et Mme MAURON Sandra de la parcelle AB 371 au lieu-dit « La Garenne anciennes serres », pour une surface de 27 a 40 ca.

Considérant que la canalisation traversant la parcelle AB 371 a engendré une impossibilité de culture et donc de récolte sur cette parcelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'exonérer Mme MAURON Sandra du loyer durant 2 ans, à compter de 2022 pour la location de la parcelle AB 371 au lieu-dit « La Garenne anciennes serres », pour une surface de 27 a 40 ca.
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**SEGILOG BERGER LEVRAULT : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la mairie avec la société SEGILOG BERGER LEVRAULT arrive à échéance le 30/04/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la mairie de la société SEGILOG BERGER LEVRAULT 72400 LA FERTE BERNARD à compter du 01/05/2022 pour une durée de 3 ans pour un montant global de 6 264.00 € HT, soit 2 320.00 € HT par an, qui se décomposent comme suit :
  - cession du droit d'utilisation des logiciels : 2 088.00 € HT / an
  - maintenance, formation : 232 € HT / an

- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)



## Questions diverses :

### TOUR DE GARDE DES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 10 ET 24 AVRIL 2022

L'assemblée établit les tours de garde pour les élections présidentielles du dimanche 10 avril 2022 comme suit :

08h00 - 10h45 : Mme Myriam CORRIAX - Mme Noëlle NOLLE - M. Jean-Luc CORRIAX

10h45 - 13h30 : Mme Katia CHANGEY - Mme Catherine MASTALERZ - M. Emmanuel GRASPERGE

13h30 - 16h15 : Mme Malou DENIS - Mme Hillegonda VAN BOCKHOVE - M. Jurgen VAN CAUWENBERGH

16h15 - 19h00 : Mme Malou DENIS - Mme Laure SERRAILLE - M. Olivier SAUSSOIS

L'assemblée établit les tours de garde pour les élections présidentielles du dimanche 24 avril 2022 comme suit :

08h00 - 10h45 : Mme Myriam CORRIAX - Mme Noëlle NOLLE - M. Jean-Luc CORRIAX

10h45 - 13h30 : Mme Chantal JOLLIVET - M. Emmanuel GRASPERGE - M. Loïc VOYARD

13h30 - 16h15 : Mme Malou DENIS - Mme Hillegonda VAN BOCKHOVE - M. Jurgen VAN CAUWENBERGH

16h15 - 19h00 : Mme Malou DENIS - Mme Laure SERRAILLE - M. Olivier SAUSSOIS

### Gestion de la pêche de l'étang de Varennes-sur-Amance

Mme Sandra MAURON demande des explications concernant le changement de gestion de la pêche de l'étang de Varennes-sur-Amance.

Mme Malou DENIS explique que la gestion de la régie de la pêche était devenue plus contraignante suite au départ de l'ancien régisseur communal, suite à la fermeture de la trésorerie de Bourbonne-les-Bains pour les dépôts financiers.

Les bénévoles ayant émis le souhait de se rattacher à l'Association "Les Petits Loups 52400", afin de pouvoir organiser des journées d'initiation à la pêche pour les enfants, l'Association a donc accepté en créer une sous-section "Pêche".

L'assemblée demande qu'une convention soit rédigée et soumise lors d'un prochain conseil municipal, pour régulariser et valider cette délégation de gestion de la pêche de l'étang de Varennes-sur-Amance.

## INFORMATIONS

### - Déchetterie mobile

Concernant la déchetterie mobile, avec M. Jean-Luc CORRIAX qui est délégué du SDED 52 et au SMICTOM SUD HAUTE-MARNE, nous nous sommes rendus dans les locaux du SDED 52 à Chaumont. Les 3 communes concernées par cette suppression de la déchetterie mobile étaient présentes ainsi que des représentants du Grand Langres, le Président du SDED 52, le vice-président en charge des déchets, également les directeurs de cabinet de la préfecture et sous-préfecture. Nous avons échangé et insisté sur le besoin de cette déchetterie sur Varennes, la distance pour se rendre à une déchetterie fixe. La pollution des voitures individuelles et des dépôts sauvages et là, les représentants de la préfecture et sous-préfecture nous ont invités à déposer plaintes à chaque fois. A ce jour, le montant versé par habitant est passé à 24€. Nous avons demandé l'installation d'une déchetterie fixe à Varennes, la réponse : « cela coûterait 500 000€, et il nous faudra installer d'autres déchetteries sur le département ». En conclusion, nous avons répondu « c'est une histoire de gros sous... ». Nous avons évoqué le retrait progressif des services publics dans nos campagnes malgré l'incitation de venir habiter dans nos villages. Puis, il nous a été conseillé de voir pour mettre en place des solutions au niveau communal voir au niveau intercommunal. Voici les grandes lignes de cette réunion où rien n'est ressorti de positif.

Pour combler l'absence de la déchetterie mobile, Mme Humbert, Récupérateur de matières métalliques, demeurant 88320 ISCHES passera 2 fois l'an pour ramasser les objets, matériaux avec de la **Ferraille uniquement**. Tous les autres objets resteront devant votre porte et ce sera à vous de les emmener en déchetterie (Bourbonne-les-Bains, Fayl-Billot ou à Montigny-le-Roi).

**Dates de passages : 29 avril 2022 et 29 septembre 2022.**

D'autre part, nous proposons et uniquement sur inscription préalable avec le bulletin joint, de prendre DEFIS pour mettre en place une demi-journée ou une journée un service de broyage des végétaux, une fois au printemps et une fois à l'automne. Ce service concerne uniquement les Varennais.

- **EMPLOI D'UN SAISONNIER EN CONTRAT AIDÉ :**

La Commune va recruter un employé saisonnier en contrat aidé de 20h/semaine sur 6 mois. Le contrat commencera le 19 avril 2022 jusqu'au 18 octobre 2022.

- **DÉJECTIONS CANINES**

Les chiens doivent être tenus en laisse dans le village et que les déjections déposées devant les portes des maisons ou devant les portes de granges doivent être ramassées par le propriétaire du chien.

Ce genre d'incivilité est passible d'un PV de 35€.

Stop aux déjections canines ! Sur les trottoirs



- **RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :**

Pour les résidences principales, ce sont **26 levées par an**. Au-delà, une facturation supplémentaire à partir de 2.00 € par levée.

Pour les résidences secondaires, ce sont **10 levées par an**, au-delà, une facturation supplémentaire de 2.50 € par levée.

Semaines impaires, ce sont les sacs jaunes, semaines paires ce sont les sacs bleus.

Nous souhaitons vous informer qu'un Agent du SMICTOM est passé et peut venir en début de soirée, afin d'échanger avec les usagers en porte-à-porte et d'effectuer un contrôle préalable aux collectes du lendemain.

Cette démarche consiste à s'assurer de la conformité du contenu du bac d'ordures ménagères et des sacs/bacs de tri qui sont présentés à la collecte et s'inscrit dans un but pédagogique auprès des usagers du service de collecte des déchets.



HABITAT INDIVIDUEL - RESIDENCES PRINCIPALES	DOTATION	1 - A ABONNEMENT AU SERVICE PART FIXE	1 - B ABONNEMENT AU SERVICE PART VARIABLE PAR PERSONNE	TOTAL 1 ABONNEMENT AU SERVICE	2 - UTILISATION SERVICE ELIMINATION DECHETS	TOTAL 26 LEVEES	3 - PART INCITATIVE COUT LEVEE SUPPLEMENTAIRE
1 PERSONNE	80 LITRES	42,50 €	38,90 €	81,40 €	6,60 €	88,00 €	2,00 €
2 PERSONNES	140 LITRES	42,50 €	77,80 €	120,30 €	11,50 €	131,80 €	2,50 €
3 PERSONNES		42,50 €	116,70 €	159,20 €	11,50 €	170,70 €	2,50 €
4 PERSONNES	240 LITRES	42,50 €	155,60 €	198,10 €	19,80 €	217,90 €	3,50 €
5 PERSONNES		42,50 €	194,50 €	237,00 €	19,80 €	256,80 €	3,50 €
6 PERSONNES	360 LITRES	42,50 €	233,40 €	275,90 €	29,70 €	305,60 €	5,00 €
7 PERSONNES		42,50 €	272,30 €	314,80 €	29,70 €	344,50 €	5,00 €
8 PERSONNES ET PLUS		42,50 €	311,20 €	353,70 €	29,70 €	383,40 €	5,00 €
EXONERATION COLLECTE - ECARTS		-36,90 €					
HABITAT INDIVIDUEL - RESIDENCES SECONDAIRES	DOTATION	1 - A ABONNEMENT AU SERVICE PART FIXE	1 - B ABONNEMENT AU SERVICE PART VARIABLE PAR BAC	TOTAL 1 ABONNEMENT AU SERVICE	2 - UTILISATION SERVICE ELIMINATION DECHETS	TOTAL 10 LEVEES	3 - PART INCITATIVE COUT LEVEE SUPPLEMENTAIRE
RESIDENCE SECONDAIRE	140 LITRES	42,50 €	77,80 €	120,30 €	4,00 €	124,30 €	2,50 €
RESIDENCE SECONDAIRE	240 LITRES	42,50 €	155,60 €	198,10 €	6,00 €	204,10 €	3,50 €
RESIDENCE SECONDAIRE	360 LITRES	42,50 €	233,40 €	275,90 €	11,00 €	286,90 €	5,00 €

### Attention à l'arnaque à la poubelle qui sévit actuellement dans l'est de la France Méfiez-vous, une arnaque particulièrement vicieuse se répand dans la région de Reims.

Prudence dans le département de la Marne, il se propage une arnaque à la poubelle, qui peut se déployer rapidement dans toute la France.

De quoi s'agit-il exactement ? Des escrocs viennent sonner au domicile de personnes âgées ou vulnérables en se faisant passer pour des agents de la Direction des déchets. Déterminés à soutirer de l'argent, ces faux agents municipaux assurent que votre bac de poubelle est à changer. Pour contraindre les plus récalcitrants à sortir le porte-monnaie, ils vont jusqu'à leur faire croire que leurs déchets ne seront plus ramassés sans ce remplacement de bac poubelle par un neuf. Évidemment, une fois la somme réglée vous ne verrez jamais la couleur de votre nouvelle poubelle. "La direction des déchets du Grand Reims rappelle aux citoyens que la mise à disposition, le remplacement ou la réparation d'un bac sont réalisés gratuitement, aucun démarchage n'est effectué", rappelle L'Union.

#### Les escrocs vont parfois plus loin

Malheureusement, il arrive que les escrocs ne s'arrêtent pas à ces quelques euros grappillés. Certains individus profitent de l'inattention de leurs victimes pour voler argent liquide et objets de valeur dans le pavillon lorsqu'elles ont le dos tourné. En cas de doute, il faut absolument demander la carte professionnelle de l'interlocuteur qui se présente face à vous. Si celui-ci invoque une excuse (oubli, perte...), écoutez la conversation et appelez la gendarmerie. Les chances pour qu'il s'agisse d'une arnaque sont grandes.

#### - Subventions aux Associations :

Pour toutes demandes de subvention, un décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 a déterminé le contenu du **contrat d'engagement républicain** des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état. Depuis le 1er janvier 2022, ce décret est appliqué et ce contrat devra être signé préalablement. Puis le dossier Cerfa N°12156\*06 sera établi et déposé, puis présenté au conseil municipal qui en prendra connaissance et délibérera.

#### HORAIRE AUTORISÉS POUR LES DIFFÉRENTS TRAVAUX PAR LES PARTICULIERS :

(Tonte, travaux de maçonnerie, sciage de bois etc...)

En semaine **de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30,**

Le samedi **de 9h à 12h et de 15h à 19h**

Le dimanche et les jours fériés **de 10h à 12h.**

## Dépôts sauvages de déchets verts en forêt

Les déchets verts semblent être assez anodins, étant donné qu'ils sont biodégradables.

Nombre de personnes ne voient pas de gêne à les déposer en forêt.

Cela est interdit et pour de bonnes raisons, en effet, certains déchets verts en provenance des jardins, peuvent être constitués d'espèces invasives, qui même coupées peuvent se recéper dans les milieux naturels.

Dans la forêt communale de Varennes, il y a notamment de la renouée du Japon (espèce invasive venue d'Asie) à deux endroits.

De plus certains végétaux, comme le thuya/cyprès, une fois déposés en forêts, acidifient les sols et perturbent le fonctionnement de l'humus.

Enfin, les dépôts de déchets verts attirent socialement des dépôts d'autres types de déchets encore plus nocifs pour les sols forestiers et le plaisir visuel des usagers.

**Pour rappel tout dépôt d'ordure en forêt est puni d'une amende de 63 € ou d'un procès-verbal pour les dépôts plus importants.**

Loukas Benard

Unité territoriale Amance Bassigny

Agent patrimonial



## Bénévolat

Depuis plusieurs mois, M. Fabrice SAUVAGEOT, dit « Titi », s'est investi pour restaurer la Chapelle du cimetière et de ses abords, nettoyage, fleurissement, réfection des joints du mur d'enceinte et surveillance générale.

Nous apprécions beaucoup son dévouement et « Titi » nous communique toutes les infos importantes sur les besoins : poubelles pleines, effondrement autour des tombes, etc...

Nous comptons sur sa vigilance et nous le remercions.



# ÉTAT CIVIL



## DÉCÈS :

Nous avons enregistré les décès de

- Monsieur BARICAULT Ernest le 08 janvier 2022

Et de

- Madame GILLOT Andrée le 25 décembre 2022 à Dinan (22)

## **Services et commerces** *Les infos utiles*

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30  
Samedi : 8h30 à 11h

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30  
Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2<sup>e</sup> adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

**CABINET MÉDICAL** 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

#### **Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35*

#### **Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin**

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl Billot au 03 25 84 04 11  
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

**GARAGE MARTINET** : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi de 9h à 18h.

## Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 10h à 12h



## Amicale Saint Gengoulf

L'assemblée générale de l'Amicale Saint Gengoulph a eu lieu lundi 14 février 2022.

Un nouveau bureau a été élu et se constitue comme suit :

Président : Sandra Mauron

Vice-président : Eric Voyard

Secrétaire : Chantal Jollivet

Vice-secrétaire : Fabienne Voyard

Trésorier : Fred Bard

Vice-trésorier : Estelle Joly

## Au Bar Masqué

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, point Mondial Relay pour les colis, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h-13h30.

Samedi : 10h-13h30/ 17h30 00h00

## Dates à retenir

**AMICALE ST GENGOULF :**

**Vendredi 29 avril 2022 :** A Bourbonne-les-Bains – Représentation de la compagnie CamPagne

**Association « Les Petits Loups 52400 :**

**Dimanche 21 août 2022 :** Brocante

**Dimanche 9 octobre 2022 :** Loto

**Samedi 29 octobre 2022 :** Halloween

**3 et 4 décembre 2022 :** Téléthon

# Ça bouge sur les chemins de randonnée !



## L'itinéraire du GR7 va être modifié.

En effet une partie du chemin, entre l'ancien lavoir et la rivière en contre-bas, est devenu dangereux. Le terrain s'érode et les abords du chemin sont privés, ce qui ne permet pas de faire des travaux de consolidation. Après en avoir averti le Conseil Départementale qui en a la responsabilité en accord avec celui-ci, cet accès va être condamné et l'itinéraire sera dévié le long de la route départementale jusqu'au tennis pour ensuite reprendre le chemin blanc qui redescend derrière la « colo ».

*Le GR 7 est un des plus longs chemins de grande randonnée français : il suit sur plus de 1 500 kilomètres la ligne de partage des eaux depuis les Vosges jusqu'aux Pyrénées via la Haute-Marne. C'est un chemin fréquenté par les marcheurs de Compostelle.*

La commune a par ailleurs adhéré au comité départemental de la F.F.Randonnée qui va s'occuper du balisage du **chemin St Gengouft** (la signalétique s'étant fortement détériorée ces dernières années). Néanmoins l'entretien du chemin en lui-même est toujours à la charge de la commune. Merci donc de signaler en mairie si le chemin n'est pas praticable.

## Fleurissement de la commune

Avec les beaux jours qui reviennent, la commission s'est remise en route et accueille cette année encore une nouvelle bénévole. Merci à **Ghyslaine Martinet** de nous rejoindre et de nous faire partager son expérience et sa passion des plantes.

Nous allons prochainement refaire un point pour définir précisément les lieux pris en charge par les bénévoles pour l'entretien des parterres. Si, vous aussi, **vous souhaitez participer** à l'entretien des plantes de votre quartier, vous pouvez contacter Malou Denis ou Laure Serraille.

**Un système de récupération d'eau de pluie** va être mis en place derrière le locale technique pour permettre l'arrosage d'une partie des plantes de la commune. En plus d'être écologique et économique, cette solution permet d'avoir une eau douce, peu calcaire et à température ambiante. Le chéneau du bâtiment va être connecté à deux cuves de 1000 L, dont une, doit être mobile pour pouvoir être utilisée dans tout le village.

>>> *La commune est à la **recherche d'un essieu** sur lequel monter cette cuve. Si vous avez un vieil essieu qui pourrait faire l'affaire ou si vous savez où en trouver un à peu de frais, merci de contacter la mairie.*



Pour information, le coût total des achats tout confondu, fleurs et matériel (pots, terreaux ...), s'est élevé pour l'année précédente à 1345,90€. La commission souhaite s'orienter sur davantage de plantes vivaces pour augmenter le fleurissement de manière pérenne sans pour autant augmenter le budget. Si vous avez des boutures de Corbeille d'or, de Muflier, Aubriète, Erigeron... mais aussi des graines comme du Pavot de Californie, on est preneur.

# L'école de la nature

Natur'ailes intervient dans les écoles de Varennes pour un projet d'aménagement de jardinets et d'espaces dédiés aux plantes dans leur cour de récréation. L'objectif fixé est d'auto-construire 3 jardinets : un de forme rectangulaire et un en L faits en plessis de saule et murs en pierre et le 3ème en forme de trou de serrure avec compost intégré fait en planchettes de bois. A l'automne, les enfants sont allés s'inspirer du jardin pédagogique de Natur'ailes et y glaner quelques graines qu'ils ont conservé dans leur « grainothèque ».



Le printemps a sonné l'heure de semer ces graines ainsi ils se sont retrouvés ce jeudi 24 mars pour continuer ce beau projet. Grâce aux mamans accompagnatrices, ils ont pu tourné sur 4 ateliers afin d'apprendre le maximum de gestes en jardinage :

1/ le semis : ils ont pu semer leurs graines de plantes aromatiques récoltés à l'automne ainsi que d'autres graines de fleurs et légumes originaux. Ils ont appris à manipuler une motteuse, outil manuel pour fabriquer des petites mottes qui accueillent les graines. Ces semis vont être observés et soignés jusqu'au repiquage dans les jardinets.

2/ le bouturage : technique de multiplication des plantes que les enfants ont aimé découvrir. Trouver la racine, couper au bon endroit et bien arroser. Ils repartent ainsi avec un bébé plante à la maison dont ils ont la charge de s'occuper jusqu'au repiquage.

3/ le land'art : expression artistique avec des éléments naturels. Les enfants (et les mamans) se sont montrés très créatifs en utilisant de la sciure et en récupérant des morceaux de saule non utilisés. Ils ont crée un mandala divisés en 4 parties pour y accueillir des graines de blé, avoine, pois et haricots...en espérant qu'il pleuve !





4/la création de jardinet : atelier très enrichissant et diversifié. Tout d'abord, ils ont du à l'aide d'un plan tracer la forme du jardinet au sol , puis installer les piquets d'acacia qu'il ont pris soin d'écorcer avec les outils du maître et enfin ils ont appris à tresser avec le saule. Ce travail prend beaucoup de temps ainsi ils pourront continuer ces constructions lors des récréations pour leur plus grand plaisir.



L'originalité de ce projet repose sur le fait que les enfants s'approprient pleinement ces nouveaux espaces puisqu'ils en sont les créateurs. Ce processus leur permet de développer la coopération, la patience et la persévérance tout en mettant en pratique des compétences théoriques apprises en mathématiques et en français.

Ce projet entre dans une démarche plus large qui vise à obtenir le label **E3D (E3D = École en Démarche de Développement Durable)**, dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).



Très souvent confondu avec Natur'ailes, association loi 1901 parce que son siège social se trouve aussi au 21 place de l'église à Varennes, mais à l'arrière du bâtiment et parce qu'il a été créé par Charlotte, Maude et Angie (les deux dernières étant aussi fondatrices de Natur'ailes, 6 ans plus tôt),

**Ô Palais des Fées est une entreprise du secteur privé, créée en 2014.**

Le sigle GIE = **G**roupement d'**I**ntérêt **E**conomique.

(Un autre GIE connu dans le secteur = la boutique commune des vanniers à Fayl-Billot, place du Cheval Blanc)

En terme de fonctionnement, un GIE, c'est plus souple qu'un GAEC et cela s'approche d'une coopérative :  
Le GIE n'a pas de terrain, ni de matériel agricole, et il ne produit pas de plante.

Par contre, il permet à des agriculteurs bio de **s'associer pour mutualiser des moyens**, en vue de :

- **créer une gamme commune** de produits, à base des plantes produites par les associés,
- **regrouper les commandes de clients**,
- **acheter ensemble** (du matériel de transformation, des conditionnements, des matières premières)
- **communiquer** sur la production faite en commun et la **vendre ensemble**.

Ô Palais des Fées est spécialisé dans l'assemblage et la commercialisation de **PLANTES AROMATIQUES** :  
**Tisanes, condiments, biscuits, chocolats et cosmétiques naturels.**



Toute notre gamme (sauf les cosmétiques) est **certifiée Agriculture Biologique FR BIO 01 par ECOCERT**

**Depuis 2015**, le Groupement s'est doté d'un **laboratoire aux normes** pour la fabrication de denrées alimentaires végétales, cosmétiques, biscuiterie et chocolats ; ainsi qu'une activité ponctuelle de **traiteur végétarien**.

**Ô Palais des Fées permet donc à plusieurs agriculteurs bio locaux:**

- d'assembler et de transformer leurs récoltes dans les meilleures conditions d'hygiène
- de vendre des produits de qualité, en commun, sous une bannière commune,
- d'assurer des débouchés et des revenus réguliers,



### Le saviez-vous ?

*Ô Palais des Fées est agréé « Entreprise d'Utilité sociale et Solidaire ».*

*Cela signifie que, dans cette entreprise, l'utilité sociale est poursuivie à titre d'objectif principal, qu'elle privilégie les publics vulnérables, le lien social, le développement durable et la transition énergétique*

- de créer du lien, de faire ensemble : « à plusieurs, on est plus forts ! »

## L'ACTU du PALAIS DES FEES :

Début 2022, Angie et Charlotte ont quitté le groupe. Aujourd'hui, l'équipe dirigeante se compose de Maude, Gaëlle et Mathieu.

*(Photo ci-contre, de gauche à droite)*

Nous poursuivons les activités habituelles et nous collaborons avec l'association Natur' ailes pour la tenue de la Boutique de produits du terroir à Varennes, et pour l'animation de certaines journées incluant un repas bio, local et de saison.



### GAELE

C'est un retour aux sources pour moi qui ai grandi sur les terres des sorciers et sorcières de Chalindrey. Après avoir mené quelques projets d'éducation populaire sur les questions de santé et d'alimentation de territoire, je me suis faite rattraper par l'envie de faire, de travailler avec mes mains et avec les plantes, concrètement. La santé et l'alimentation restant dans mes objectifs, je suis maintenant Naturopathe et partagerai donc ma passion des plantes tout en mettant mes diverses compétences aux services des tisanes, des produits de bien être, et de leurs amateurs et amatrices. Je garde en tête l'idée de transmettre des savoirs-faire et savoirs-être par l'action, le jeu, et la réflexion en groupe.

### MATHIEU

Ingénieur projet repenté et nostalgique des sorties en tracteur avec papi, j'ai arrêté de me faire des noeuds avec les câbles et je m'expérimente depuis maintenant plus de cinq ans en tant que préparateur de breuvages aux petits soins, autant traditionnels qu'improbables au fil des cueillettes, gourmand de tous les jours aux papilles aventurières, et lutin chocolatier du (des) dimanche(s) précédant Noël. C'est avec la joie de professionnaliser ces quelques passions et de pouvoir occasionnellement en inviter d'autres (photo, dessin, travail du bois, transmission) que je rejoins les fées, avec ou sans contrainte de porter la jupe et la baguette magique.

**Plus d'infos sur : [www.opalaisdesfees.fr](http://www.opalaisdesfees.fr)**



# Une Vannière à Varennes ... ?

Pour ceux qui se sont baladés dernièrement rue du Paquis, vous aurez peut-être remarqué que la baie vitrée du 1A s'est ornée de nouvelles décorations. En effet, depuis novembre dernier, la nouvelle locataire du logement est vannière !

Après avoir travaillé de nombreuses années dans le sud de la France, en éducation spécialisée et dans l'animation socio-culturelle, **Virginie Duprez** s'est reconvertie à presque 50 ans en vannerie. C'est donc sa formation qui l'a amenée en Haute-Marne et plus particulièrement à l'école nationale d'osiericulture et de vannerie de Fayl-Billot. Elle a obtenu son CAP Vannerie en 2018 et a ensuite rejoint le comité de développement et de promotion de la vannerie (association de vanniers dont l'un des objectifs est l'aide à l'installation de jeunes vanniers dans le secteur). Mme Duprez a habité deux ans à Charmoy dans le logement atelier-relais mis en place par le comité, ce qui lui a permis de découvrir le territoire. Varennes sur Amance, sa colline et le dynamisme du village, avec l'association Natur'Ailes, le petit marché estival et le café, l'a séduite et elle a attendu qu'un logement se libère pour venir s'y installer.



Sa toute jeune entreprise « **L'osier bleu** » propose de la vannerie, mais aussi des formations. Elle travaille principalement à la commande avec la réalisation de petites séries en partenariat avec le comité, mais elle fabrique également des pièces pour les particuliers (paniers, objets de décoration, osier vivant ...) Elle aime travailler et s'adapter aux envies de sa clientèle. De la même manière les initiations et formations à la vannerie peuvent être modulable selon les âges, les niveaux et les demandes des personnes intéressées. Elle peut, par exemple, se déplacer chez un particulier, qui a constitué un groupe d'amis, pour leur apprendre à réaliser un plessis en osier vivant ou autre architecture végétale. Elle va par ailleurs animer un atelier à Natur'ailes cette saison (voir l'association pour la date).

Vous pouvez trouver certaines de ses créations dans la boutique de l'association Natur'Ailes et dans le magasin de vanniers de Fayl-Billot. Quelques unes de ses réalisations seront également visibles cet été à la villa gallo-romaine d'Andilly en Bassigny. Si vous avez une commande, une envie de formation ou si vous êtes simplement curieux et que vous voulez venir découvrir son travail, le mieux c'est encore de la contacter directement au 06-82-64-03-97. Elle sera ravie de vous accueillir et de vous faire partager sa passion de la vannerie.



L.S.



# « La fraise de Céline »



Les fraises de Céline Thierry seront disponibles de **début mai jusqu'à octobre**. La vente se fait en direct au 16 rue du Paquis à Varennes. Il est préférable de commander au **06-88-06-01-76**, mais vous pouvez également appeler le jour même et voir avec elle les disponibilités.



Pour ceux qui ne connaissent pas encore les fraises de Céline, voici quelques informations. Après avoir testé son activité quelques années, Mme Thierry a créé son entreprise de petits fruits en 2019. La culture se fait sous serre, hors-sol, dans des bacs en bois avec du terreau, mais elle cultive également ses fraises sur des buttes en pleine terre dans le terrain attenant. Les fruits sont arrosés à l'eau de pluie et Céline explique qu'elle cultive sans produits phytosanitaires. Un projet d'agrandissement est en cours pour augmenter la production. La variété proposée est une fraise remontante appelée la Cirafine (déclinaison de la Mara des bois). Céline décrit cette fraise comme parfumée et sucrée., et précise qu'elle a la particularité de se conserver 5 jours au frais.

LS

## ***La fille de Marcel Arland repose au cimetière de Varennes...***

***Dominique Arland, fille de Marcel Arland et Janine Béraud, née à Paris le 2 février 1930, est décédée le 5 juillet 2021 à Ville-D'Avray dans les Hauts-de-Seine à l'âge de 90 ans. L'inhumation a eu lieu au caveau familial de Varennes-sur-Amance le 9 juillet 2021. A cette occasion, les équipes de la résidence « La Villa des Sources », sous la conduite de leur directrice Elsa Morel, ont demandé la lecture du petit éloge qui suit.***

*« Chère Mme Arland,*

*Vous voici enfin auprès de votre cher "Papa Marcel".*

*Les équipes de la Villa des Sources de Ville d'Avray ont été heureuses de vous accueillir et de vous accompagner jusqu'au bout.*

*Arrivée chez nous en mai 2006, qui aurait dit que vous poseriez vos valises pour un morceau de vie de plus de 16 ans !*

*Née un 2 décembre 1930, vous êtes la fille de l'académicien Marcel Arland <sup>(1)</sup>, la cousine de l'acteur Mickael Lonsdale <sup>(2)</sup> et la demi-cousine du producteur Gérard Calderon <sup>(3)</sup>.*

*Avec ces illustres aïeux, vous avez toujours indiqué être une femme cultivée et qui entendait le rester ! Aussi vous écriviez dans des carnets tout ce que vous aviez vécu et qui vous permettait de développer votre culture, sans perdre vos acquis.*

*Dès votre arrivée, votre caractère bien déterminé vous a permis de trouver vos marques à la résidence. Par exemple, comme vous étiez en capacité de sortir pour vous promener hors de la Villa des Sources, vous vouliez toujours choisir vous-même vos vêtements et vos chaussures.*

*Votre tempérament déterminé a aussi bien joué des tours aux soignants dans la prise des médicaments. Vous arriviez à bien les cacher dans votre bouche avant d'attendre le départ du soignant pour les recracher aussi sec !*

*Vous étiez déterminée à choisir de dire bonjour ou non. Quand vous n'aviez pas envie, vous vous figiez telle une statue attendant un nouveau passage du soignant pour dire bonjour.*

*Au fil du temps et malgré la progression de la maladie, vous avez accordé votre confiance aux équipes de la Villa afin que vos journées soient paisibles et les moins douloureuses possibles.*

*Ils emportent tous un souvenir de vous. Ils sont heureux de savoir que vous êtes désormais en paix et sans douleur. »*

- (1) Marcel Arland (1899 Varennes -1986 Brinville), fils de Victor Arland et Noémie Vincent. Ecrivain, critique, éditeur. Prix Goncourt, Grand prix de littérature de l'Académie française, Grand prix national des Lettres.
- (2) Michael Lonsdale (1931-2020), fils naturel de Simone Béraud (1895-1984) et d'Edward Lonsdale-Crouch, neveu par alliance de [Marcel Arland](#) (époux de sa tante Janine Béraud). Acteur au [théâtre](#) et au [cinéma](#), lecteur (émissions [radiodiffusées](#), dramatiques, livres audio...). César du meilleur acteur dans un second rôle, Globe de cristal, Médaille de la Ville de Paris.
- (3) Gérard Calderon (1926-2014), fils de Philippe Calderon (1893-1973) et de Simone Béraud, demi-frère de Michael Lonsdale. Réalisateur, producteur et acteur. Président des studios de Billancourt.





## Le Réseau G rontologique

vous propose des s ances de

# CINEMA

S ances  
**SENIORS**  
pour les + de 65 ans  
habitant sur le  
territoire du R seau  
G rontologique



## Seniors

S ances Cin ma   14 h 30 les :

**25 avril**

**BOURBONNE** Casino

**26 avril**

**CHALINDREY** Cin ma Familial

**28 et 29 avril**

**LANGRES** Cin ma NEW VOX

Un film de Philippe de Chauveron

Avec Christian Clavier,  
Chantal Lauby,  
Ary Abittan,  
Medi Sadoum,  
Fr d ric Chau

S ances  
**GRATUITES**  
sur r servation

Avec le soutien de :



### R servation :

**LANGRES** : CIAS GRAND LANGRES, 3 rue J. Tabourot : **03 25 84 82 48**

**CHALINDREY** : CIAS Avenir, 16 rue de la Lib ration : **03 25 88 82 03**

**FAYL-BILLOT** : CC des Savoir Faire, 27 Grande Rue : **03 25 84 45 54**

**PRAUTHOY** : Maison des Services, 2 rue de la Gare : **03 25 87 78 98**

**BOURBONNE** : CC des Savoir Faire, impasse du Ch teau : **03 25 88 46 43**

Office du Tourisme : **03 25 90 01 71**



accessibilit   
handicap 



## C'EST QUOI ?

Une plateforme unique pour les services et informations liés à la mobilité en Pays de Langres. Un nouveau nom, un nouveau site web <https://linggo.fr> proposé par le **Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres** depuis le printemps 2020.

## TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) DANS + DE 120 VILLAGES

- Le TAD Villages permet un transport avec prise en charge à domicile en direction des pôles d'activités : zone commerciale de Saints-Geosmes, Pôle de Santé, Langres (Bel Air, Hôpital Gare, Sabinus, Tuileries) ainsi que le marché de Chalindrey le jeudi matin. Le TAD Villages fonctionne **les après-midis du mercredi et samedi ainsi que les matinées du jeudi et vendredi.**
- Le TAD Gares : en direction et depuis la gare de **Culmont-Chalindrey** : le matin entre 09h et 10h et en fin d'après-midi entre 17h et 18h la semaine, 18h30 et 19h30 le week-end), 7j/7 (incluant week-end et jours fériés)
- Un tarif unique : **3€ par trajet**
- Des réservations par téléphone ou par mail [contact@linggo.fr](mailto:contact@linggo.fr)  
Ou directement via le formulaire de réservation en ligne sur <https://linggo.fr>

## UN LIEU D'ACCUEIL : LE KIOSQUE DE LA MOBILITE

Ouvert du **Lundi au Vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h**, le kiosque de la mobilité Linggo se trouve Square Olivier Lahalle, à Langres (à côté de l'office de tourisme). Informations sur les solutions de transport en Pays de Langres, réservations de transports à la demande, vente de titres de transport et abonnements du Bus Étoile, billetterie SNCF.

Un n° vert d'appel gratuit 

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## COVOITURER : C'EST POSSIBLE !

Mise en place de la plateforme de covoiturage à l'échelle du **pays de Langres.**

Si vous souhaitez covoiturer, inscrivez vous sur le site en ligne : <https://covoiturage.linggo.fr/>







# Haute-Marne DÉCHETTERIES



## Nouveaux horaires d'été APPLICABLES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Arc-sur-Barrois				14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Auberive			14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Bologne	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Bourbonne-les-Bains	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Chailley	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Châteauvillain	14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Chaumont Brottes	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Chaumont Z.I.	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Colombey-les-Bains-Églises				14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Doulevant-le-Château		14.00 - 18.00				09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Eclaron	14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Eurville-Bienville	14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Fayl-Billot	14.00 - 18.00				09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Francles		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Juvilly	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Langres	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Montier-en-Der	08.30 - 12.00 14.00 - 18.00	08.30 - 12.00 14.00 - 18.00		08.30 - 12.00 14.00 - 18.00		08.30 - 12.00 14.00 - 18.00
Nogent	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00
Prunthoy		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Rimaucourt			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00			09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Salamont				09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Romain-sur-Meuse		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00		14.00 - 18.00		09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Saint-Pierre	08.30 - 18.30	08.30 - 18.30	08.30 - 18.30	08.30 - 18.30	08.30 - 18.30	08.30 - 18.30
Val-de-Meuse			14.00 - 18.00		14.00 - 18.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Wedy	13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00		08.30 - 12.00 13.30 - 18.00	08.30 - 12.00 13.30 - 18.00

- Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés : Lundi de Pâques, 1er mai, 8 mai, Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 juillet et 15 août

**SDed 52**  
40 BIS AV. M<sup>AL</sup> FOCH - 52000 CHAUMONT  
03 25 35 09 29 - WWW.SDED52.FR

### Les conseils à suivre

- J'organise le tri de mes déchets dans mon véhicule afin d'optimiser ma présence sur site.
- En cas de doute pour le tri de mes déchets, je m'adresse aux gardiens.
- Je respecte les consignes sanitaires en vigueur.
- Les apports des professionnels sont autorisés en déchetterie et payants pour les dépôts d'encombrants, déchets verts, inertes, déchets dangereux et bois. Le dépôt est gratuit pour les cartons et métaux.
- En cas d'apports volumineux (plus de 3m<sup>3</sup> par jour), je prends contact avec le SDed 52.

JE CONSULTE LES HORAIRES SUR :

[www.sded52.fr/dechetteries](http://www.sded52.fr/dechetteries)

### Les déchets ACCEPTÉS



UN DOUTE, UNE QUESTION :

03 25 35 09 29  
sded52@sded52.fr

## Bac de TRI d'occasion

Bac de Tri  
Corps Creux



Volume : 140 L

Prix : 35,00 €

20,00 €

Je commande  
mon bac de tri

Si tu tries,  
t'as tout compris  
Car le tri, c'est la vie !

**ATTENTION STOCK LIMITÉ !**



### Je complète mon BON DE COMMANDE

Nom / Prénom : .....

Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Courriel : .....

MODELES	PRIX	QUANTITE CORPS CREUX	PRIX	TOTAL
BAC DE TRI 140 L	35,00 €	20,00 €	20,00 €	___ €

Total en euros \_\_\_ €

#### Point de vente :

Adresse de retrait :  
SMICTOM SUD 52 - 18 rue Château du Mont  
52600 CHALINDREY

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mode de règlement : Espèces ou chèque à l'ordre de la Régie du Snictom Sud 52.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.snictomsud52.fr](http://www.snictomsud52.fr) par email [snictomsud52@wanadoo.fr](mailto:snictomsud52@wanadoo.fr) ou par tel au 03 25 84 43 71



# Pour réduire le contenu de votre poubelle, pensez compostage !

## **Le compostage, une solution pour réduire nos déchets et la taille de notre poubelle.**

Le compostage est un geste de tri quotidien, tout comme le tri sélectif des emballages. Facile à mettre en œuvre, il permet la valorisation des déchets organiques, d'éviter des coûts de collecte et de traitement des déchets, de limiter le transport des déchets et de réduire la taille de notre poubelle. **30 à 40 %** du contenu de notre poubelle est composé de déchets verts et de déchets de cuisine qui peuvent facilement être traités par chacun de nous au fond du jardin et permet d'obtenir au bout de quelques mois un amendement organique de qualité et à moindre frais.

**SDED 52**

**A chacun son composte** : les plus expérimentés aèrent, arrosent, veillent à la proportion entre feuilles mortes et déchets de cuisine, mais il est tout à fait possible de réduire la taille de ses déchets organiques en les laissant en tas au fond du jardin, c'est le bon vieux pourrissoir de nos anciens.

## **Les étapes du compostage facile :**

1. Recueillez vos déchets de cuisine et du jardin
2. Déposez-les dans un composteur ou en tas
3. Dégradation des déchets (fermentation et micro-organismes)
4. En 1 an, leur volume a diminué de deux tiers
5. Vous obtenez un amendement naturel appelé compost

## **Quels déchets composter ?**

### **Les déchets de la maison**

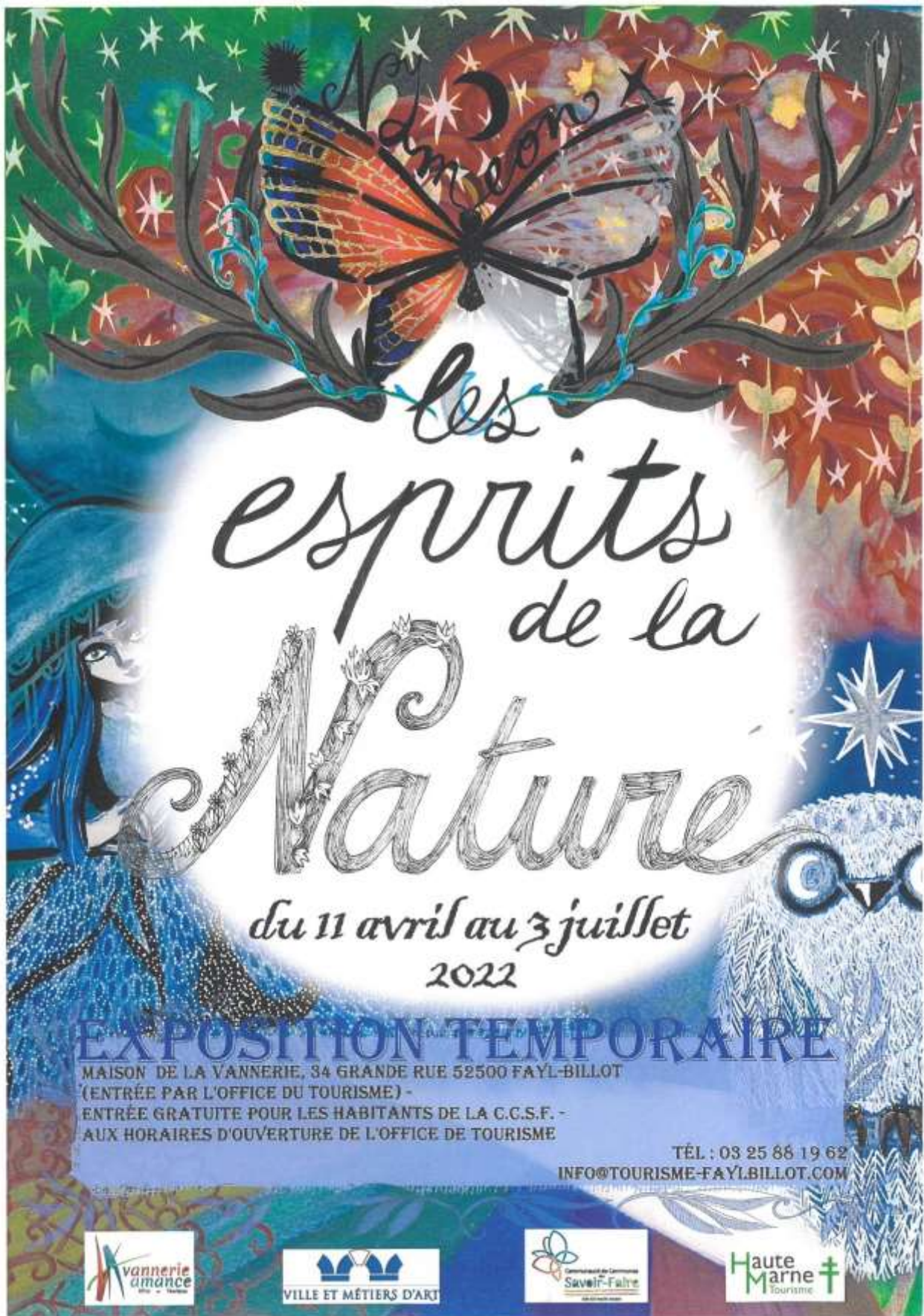
- Épluchures et fanes de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout et mouchoirs en papier
- Cartons non souillés et papiers non imprimés

### **Les déchets du jardin**

- Tontes de gazon
- Feuilles
- Fleurs fanées
- Mauvaises herbes
- Branchages broyés

On trouve des composteurs dans le commerce dont le prix varie de 60€ à 150€, mais on peut également en fabriquer à moindre coût avec des palettes et quelques vis.





les  
esprits  
de la  
Nature

du 11 avril au 3 juillet  
2022

EXPOSITION TEMPORAIRE

MAISON DE LA VANNERIE, 34 GRANDE RUE 52500 FAYL-BILLOT  
(ENTRÉE PAR L'OFFICE DU TOURISME) -  
ENTRÉE GRATUITE POUR LES HABITANTS DE LA C.C.S.F. -  
AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'OFFICE DE TOURISME

TÉL : 03 25 88 19 62  
INFO@TOURISME-FAYLBILLOT.COM



L'entrée de l'exposition est gratuite pour les habitants de la Communauté de Communes  
des Savoir-Faire

## BROYAGE DE VÉGÉTAUX

D'autre part, nous proposons et uniquement sur inscription préalable avec le bulletin joint, de prendre DEFIS pour mettre en place une demi-journée ou une journée un service de broyage des végétaux, une fois au printemps et une fois à l'automne. Ce service concerne uniquement les Varennais.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

## BROYAGE DE VÉGÉTAUX

D'autre part, nous proposons et uniquement sur inscription préalable avec le bulletin joint, de prendre DEFIS pour mettre en place une demi-journée ou une journée un service de broyage des végétaux, une fois au printemps et une fois à l'automne. Ce service concerne uniquement les Varennais.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

## BROYAGE DE VÉGÉTAUX

D'autre part, nous proposons et uniquement sur inscription préalable avec le bulletin joint, de prendre DEFIS pour mettre en place une demi-journée ou une journée un service de broyage des végétaux, une fois au printemps et une fois à l'automne. Ce service concerne uniquement les Varennais.

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....